

.....  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021**  
.....

L'an deux mille vingt et un le 29 juin à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de Villeneuve,  
Convoqué le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle communautaire, sous la présidence de  
Monsieur MASBOU Jean-Pierre, Maire.

**Présents** : Mmes ANDANT-CAVILLE- CAYLA- GRES-GUITARD-MAILLEBIAU-ROUX-SAVIGNAC-TREBOSC  
M.BENAZET-BESSOU-CANITROT-FILHOL-HERBIN/ALAUX-HUGONENC-MASBOU-VALADE-VAYRE

**Absents excusés** : Mme MOLY – M. HUGONENC

**Procurations** : Mme MOLY à Mme TREBOSC  
M. HUGONENC à M. CANITROT

Le Conseil a choisi comme secrétaire Mme CAVILLE Marie-Hélène

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 01 juin 2021
- Maison de la Photo :
  - acquisition et vente des livres souvenir de Monsieur Jean Marie PERIER
  - autorisation d'encaissement pour le compte de tiers
- Budget communal :
  - acquisition et vente des livres souvenir de Monsieur Jean Marie PERIER
  - Tour Soubirane : installation de caméra
  - Eglise de Septfonds : mise en sécurité des cloches
  - acquisition de jardinières
  - consolidation mur de soutènement du terrain de pétanque
- Office de Tourisme Ouest Aveyron : contrat de prestation de services portant sur l'ouverture au public d'un lieu d'exposition temporaire à la Tour Soubirane durant la saison touristique 2021
- Résidence Consulaire : transformation d'usage des logements
- Maison des Pèlerins : renouvellement du bail de Madame Stéphanie CANNATA
- Décisions prises par Monsieur le Maire suivant la délibération n° 2020/04/03 du 30 juin 2021 lui accordant des délégations
- Questions diverses

**Approbation du compte-rendu de la réunion 01 juin 2021**

- 1 - Travaux de sécurisation et d'aménagement du Faubourg Saint Roch = choix des entreprises
- 2 - Gendarmerie : avenants
  - Avenant n° 1 au lot 1 pour un montant de + 6 712.00 € HT
  - Avenant n° 1 au lot 2 pour un montant de + 6 584,00 € HT
  - Avenant n° 1 au lot 3 pour un montant de – 7 658.30 € HT

- Avenant n° 1 au lot 4 pour un montant de + 1 074.30 € HT
- Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de + 671.20 € HT
- 3 - Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables » au SIEDA
- 4 - Admission en non-valeur de dettes de loyer (2018 et 2019) et d'assainissement (2019 et 2020)
- 5 - Effacement d'une dette d'assainissement suite à une liquidation judiciaire
- 6 - Décision modificative n°1 du budget assainissement
- 7 - Création d'emploi non permanent, à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité :
  - ateliers municipaux : - 2 CDD du 16 juin au 30 septembre 2021
    - 1 CDD du 15 juillet au 06 août 2021
    - 1 CDD du 09 au 27 août 2021
  - maison de la photo : - 1 CDD du 10 au 28 juillet 2021
    - 1 CDD du 01 au 29 août 2021
- 8 - Autorisation donnée au trésorier pour rectifier une discordance dans le solde des emprunts figurant sur la balance de la Commune
- 9 - Décisions prises par Monsieur le Maire suivant délibération n° 2020/04/03 du 30 juin 2020 lui accordant des délégations

Compte rendu approuvé à l'unanimité des voix

Sur proposition de Madame La 1<sup>o</sup> Adjointe, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, décide que les délibérations seront votées au scrutin public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il retire la délibération n° 1 concernant l'acquisition et la vente des livres souvenir de Monsieur Jean Marie PERIER, car les cartons des livres en stock ont été retrouvés et qu'il en reste 442 donc il n'y aura pas besoin d'en acquérir cette année.

Le dossier 2 concernant la décision modificative sera donc aussi modifié

### ***1 – Prises des délibérations***

#### **1 – Maison de la Photo : Autorisation d'encaissement pour le compte de tiers**

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article R.1617-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances de recettes et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Considérant qu'il convient d'autoriser le principe de l'encaissement par l'intermédiaire de la régie « Maison de la Photo » de produits pour le compte d'un tiers

Il est proposé au Conseil Municipal :

- que la régie « Maison de la Photo » assure différents services pour le compte de tiers par le biais d'une convention signée entre les deux parties reprenant les engagements de chacun
- que la régie « Maison de la Photo » assure pour chaque service conventionné avec un tiers, le suivi et l'enregistrement, l'encaissement des recettes et le paiement au tiers

- que le montant de la commission du service sera défini dans la convention avec le tiers et ne pourra être inférieur à 10 % du montant total des ventes réalisées
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour 19

Contre 0

Abstention 0

ANDANT Evelyne	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BENAZET Jean-Pierre	Pour	MAILLEBIAU Sophie	Pour
BESSOU Claude	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Pour
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUIARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

## **2- Budget communal : décision modificative n° 01/2021**

Monsieur le Maire expose :

Certaines dépenses n'ont pas été prévues au budget 2021 car elles n'ont été connues qu'après son vote, à savoir :

- installation caméra Tour Soubirane = 1 340.00 €
- mise en sécurité des cloches Eglise Septfonds = 3 920.00 €
- acquisition de jardinières = 960.00 €

et une dépense a été sous-évaluée, à savoir :

- consolidation mur soutènement terrain pétanque = + 10 000.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prévoir la décision modificative suivante :

Augmentation crédits	Montant	Diminution crédits	Montant
2135/34 Tour Soubirane	+ 1 340.00 €	020 Dépenses imprévues	16 220.00 €
2138/72 Eglise Septfonds	+ 3 920.00 €		
2188 Jardinières	+ 960.00 €		
2315/119 Mur soutènement	+ 10 000.00 €		

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour 19

Contre 0

Abstention 0

ANDANT Evelyne	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BENAZET Jean-Pierre	Pour	MAILLEBIAU Sophie	Pour
BESSOU Claude	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Pour
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUIARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après délibération et à l'unanimité des voix des voix, le conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

### **3 – Office de Tourisme Ouest Aveyron : contrat de prestation de services portant sur l’ouverture au public d’un lieu d’exposition temporaire à la Tour Soubirane durant la saison touristique 2021**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n° 2020/08/05 du 08 décembre 2020 la Mairie de Villeneuve a décidé d’intégrer le capital de la SPL Ouest Aveyron Tourisme au titre des missions liées à la compétence patrimoine, en particulier la gestion des salles de la Tour Soubirane.

La SPL Ouest Aveyron Tourisme assurera l’accueil des visiteurs du 01 juillet au 31 août du mardi au samedi de 10h30 à 12h30 et de 16h00 à 19h00 ainsi que le dimanche de 10h00 à 13h00

La Mairie de Villeneuve versera à la SPL Ouest Aveyron Tourisme la somme de 10 045.00 € correspondant à 53 jours d’ouverture du site pour un total de 245 heures.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d’accepter le contrat de prestation de services pour la saison touristique 2021
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

	Pour 19	Contre 0	Abstention 0	
ANDANT Evelyne		Pour	HUGONENC Julien	Pour
BENAZET Jean-Pierre		Pour	MAILLEBIAU Sophie	Pour
BESSOU Claude		Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno		Pour	MOLY Véronique	Pour
CAVILLE Marie-Hélène		Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise		Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François		Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille		Pour	VALADE Didier	Pour
GUIARD Béatrice		Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude		Pour		

Après délibération et à l’unanimité des voix, le conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

### **4 – Résidence Consulaire : transformation d’usage des logements**

Monsieur le Maire expose :

Certains logements de la Résidence Consulaire vont être utilisés pour permettre l’extension de la bibliothèque. Les logements E, G, I et J vont donc changer de destination. Cette transformation d’usage doit être déclarée auprès du Service d’Aménagement du Territoire de la DDT de l’Aveyron.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d’accepter le changement de destination pour les logements E, G, I et J de la Résidence Consulaire
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

	Pour 19	Contre 0	Abstention 0	
ANDANT Evelyne		Pour	HUGONENC Julien	Pour
BENAZET Jean-Pierre		Pour	MAILLEBIAU Sophie	Pour
BESSOU Claude		Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno		Pour	MOLY Véronique	Pour
CAVILLE Marie-Hélène		Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise		Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François		Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille		Pour	VALADE Didier	Pour
GUIARD Béatrice		Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude		Pour		

Après délibération et à l’unanimité des voix, le conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

## **5 – Maison des Pèlerins : renouvellement du bail de Madame Stéphanie CANNATA**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2121-29 et L 2122.21

Vu l'article L 145 du code du Commerce

Vu la délibération n° 201/04/03 du 20 juin 2018 la Mairie de Villeneuve a signé un bail commercial dérogatoire de 3 ans avec Madame Stéphanie CANNATA pour la gestion de la Maison des Pèlerins,

Considérant que ce bail va se terminer le 08 juillet 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal

- de conclure un bail commercial de 9 ans, avec Madame Stéphanie CANNATA à compter du 09 juillet 2021 pour la gestion de la Maison des Pèlerins, ci-annexé

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

	Pour 19	Contre 0	Abstention 0
ANDANT Evelyne	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BENAZET Jean-Pierre	Pour	MAILLEBIAU Sophie	Pour
BESSOU Claude	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Pour
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUIARD Béatrice	Pour	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

## **6 – Décisions prises par Monsieur le Maire suivant délibération n° 2020/04/03 du 30 juin 2020 lui accordant des délégations**

1 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dont le montant est inférieur à 90 000.00 €

### A – Travaux de rénovation énergétique et de requalification de la salle des fêtes

Choix d'un coordonnateur de sécurité.

De retenir la proposition de la SARL CBD de Conques en Rouergue pour un montant de 3 816.00 € TTC

Choix d'un bureau de contrôle technique.

De retenir la proposition de Bureau Véritas de Rodez pour un montant de 6 900.00 € TTC

### B – Travaux de sécurisation et d'aménagement du Faubourg Saint Roch

Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre

D'accepter l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant TTC de 4 930.15 € ce qui porte le montant TTC de la maîtrise d'œuvre à 39 190.16 €

### 2 - De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions

#### A - Rénovation énergétique de l'espace socio-culturel et le changement du mode de chauffage

Subvention attribuée par l'Etat dans le cadre de la DETR 2021

D'accepter la subvention attribuée par l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 d'un montant de 48 000.00 € sur un montant de travaux retenu de 240 000.00 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Montant des travaux HT	= 243 912.80 €	
- Région	20.50 %	= 50 000.00 €
- Etat DETR	20 % de 240 000.00 €	= 48 000.00 €
- Conseil Départemental	10.25 %	= 25 000.00 €
- OAC Fonds de Concours	20 %	= 48 782.00 €
- Autofinancement	29.57 %	= 72 130.80 €

#### B - Sécurisation et d'aménagement de l'entrée du Bourg – Faubourg Saint-Roch en 2 tranches

Subvention attribuée par l'Etat dans le cadre de la DETR 2021

D'accepter la subvention attribuée par l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 d'un montant de 53 000 € (1° tranche) sur un montant de travaux retenu de 493 984.30 € HT (hors réseau).

Plan de financement prévisionnel :

Montant des travaux HT	= 493 984.30 €	
- Région	19.25 %	= 95 117.60 €
- Etat DETR	21.45 % de 246 992.15 €	= 53 000.00 €
- Conseil Départemental	19.25 %	= 95 117.60 €
- OAC Fonds de Concours	7.70 %	= 38 047.00 €
- Autofinancement	43.06 %	= 212 702.10 €

#### 7 - Questions diverses

Faubourg Saint-Roch : Aux questions soulevées par l'opposition concernant la sécurisation du Faubourg Saint-Roch, Monsieur le Maire précise :

- qu'une étude sur une possibilité éventuelle de déviation des poids lourds (sauf desserte locale) est en cours
- que la tenue d'une réunion avec l'ensemble des riverains aura lieu prochainement

L'ordre du jour étant terminée la séance est levée à 22 h 05